



PORTE DU COL  
DU PETIT SAINT-BERNARD

N° 2024/02

Commune de Séez

**DECISION  
DE MONSIEUR LE MAIRE DE SEEZ**

**AUTORISATION D'OCCUPATION PRIVATIVE TEMPORAIRE DU DOMAINE  
PUBLIC POUR UNE CHASSE AUX OEUFS  
LE DIMANCHE 31 MARS 2024**

**Le Maire de la Commune de SEEZ, Lionel ARPIN,**

**VU** la délibération du Conseil Municipal du 4 juin 2020 accordant délégation de pouvoir au Maire pour agir en son nom dans les domaines précisés à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités territoriales,

**VU** les articles L.2121-1 et L. 2122-1 et suivants du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

**VU** la demande formulée, le 1<sup>er</sup> mars 2024 par l'association « Locinta Roses » pour l'organisation d'une manifestation publique le dimanche 31 mars 2024 prévue sur la place des Acacias et derrière l'église,

**OBJET**

**L'association « Locinta Roses » souhaite organiser une chasse aux œufs ainsi que des animations, le dimanche 31 mars 2024 de 14h00 à 18h00, sur la place des Acacias et derrière l'église.**

**DECIDE**

**Article 1er**

D'autoriser l'association « Locinta Roses » à organiser les animations citées en objet et d'occuper le domaine public.

.../...

## **Article 2**

A charge pour l'association de fixer et d'harmoniser l'implantation des différents intervenants en respectant les règles liées à la sécurité publique des personnes et des biens.

## **Article 3**

Il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine réunion obligatoire du Conseil Municipal en application de l'article L.2122-23 du Code général des collectivités territoriales.

## **Article 4**

Monsieur le Directeur Général des services est chargé de l'exécution de la présente décision en liaison avec les autorités ci-dessous mentionnées :

- Monsieur le Sous-Préfet d'Albertville,
- L'agent de police municipale (pour exécution),
- Monsieur le Commandant de Gendarmerie de Bourg-Saint-Maurice,
- Monsieur le Chef de corps du Centre de secours de Bourg Saint Maurice,

Fait à SEEZ, le 6 mars 2024.

**Le Maire,  
Lionel ARPIN**



***Date de mise en ligne le 07/03/2024***